



Erraur sur la carte de séjour de mon époux

Par **elodie77340**, le **05/12/2008 à 14:42**

je suis française je me suis mariée en 2006 avec un marocain, nous avons eu un enfant, mais l'état civil ou j'ai accouchée n'a pas accepté de mettre le nom du père a notre fils qui es né en France, a cause de cella nous somme en procet depuis 2 mois, et mon mari vient de recevoir sa carte de séjour qui est d'une validité de 1ans alors que nous nous somme marié en 2006 la loi étant passer en 2007, mais vue que notre enfant ne porte pas son nom ils ne lui ont pas accorder une carte de 10ans.rnalors est ce que mon mari pourra avoir une carte de 10ans en France si le nom de notre fils es changer?nil es en France depuis 2mois.rnrnveuillez agréer, madame, monsieur, mes salutations distinguées.rnrnMme A.R elodie

Par **Tisuisse**, le **05/12/2008 à 23:34**

Bonjour,rnrnVous adressez une requête auprès du Juge aux affaires familiales.